

Avenant n°1
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
2024-2027

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission permanente en date du 23 mai 2025, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Monsieur Guy FAUGERON, Président de l'association d'aide à domicile Horizon Limousin Services, dénommée « l'organisme gestionnaire »

L'article suivant vient modifier le CPOM.

2-2 bis Objectif(s) fixés en contrepartie du versement de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du CASF

En réponse à l'Appel à projet 2025 relatif à l'attribution du complément qualité en faveur des Services Autonomie à Domicile - Aide, HORIZON LIMOUSIN SERVICES a souhaité solliciter des crédits complémentaires pour déployer une nouvelle action de formation. La Commission qui assure l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'AAP 2025 a été réunie le 12 février 2025.

La demande motivée par l'organisme gestionnaire, validée par la Commission, requière une actualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu en date du 21 décembre 2022.

L'ANNEXE III (Fiche - Action) et l'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointes seront ainsi amendées pour permettre une actualisation du plan d'actions et des moyens alloués.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le ... / ... / ...

Pour le Département
La Présidente du Conseil Départemental

Pour l'organisme gestionnaire
Le Président

AVENANT n°1

ANNEXE III – FICHE ACTION (action nouvelle)

Orientation stratégique 5 :

AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS

Niveau de priorité pour le département : (Haute)

Objectif opérationnel : former et accompagner les professionnels

Action 5.2 : Permettre la montée en compétence des intervenants de terrain par des formations de courte durée

Modalités de mise en œuvre

Un sondage a été réalisé auprès des salariés pour connaître leur souhait de formations. Deux thèmes sont revenus : formation aux gestes de sauveteur secouriste du travail et formation aux gestes de manutention / ergonomie.

L'objectif est de permettre aux salariés de monter en compétence sur leur poste de travail et de leur permettre d'identifier les dangers potentiels sur leur lieu de travail et de prendre des mesures préventives pour réduire les risques de blessures et de dommages matériels.

Année 2025 : Formation sauveteur secouriste du travail

Ces deux journées de formation sont scindées en deux parties- sur deux jours et sur la base du centre de formation situé à Ahun

- Une partie prévention
- Une partie secours

Formation des salariés

- Coût pédagogique : 1 700 €
- Coût salariaux chargés : 12 salariés * 16€ * 14 h+ (temps de formation) + 49 heures temps de déplacements = 3 472.00 €
- Frais de déplacement : 960 km * 0.47 = 451.20 €
- Frais de restauration : 16 * 12 * 2 = 384 €
-

Montant total : 6 007 €

Evaluation (quantitative et qualitative)

- Nombre de salariés formés
- Taux de satisfaction des salariés

ANNEXE IV - avenant n°1
Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - HORIZON LIMOUSIN SERVICES

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	Montants prévisionnels			
		2024	2025	2026	2027
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités					
	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés					
	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Renforcer la proximité avec les bénéficiaires	0	2 852	0	0
	Soutenir les salariés à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière (BSR)	1 040	1 040	1 040	520
	Revaloriser l'indemnité kilométrique et élargir son périmètre d'application	4 106	5 108	7 460	7 480
	TOTAL ANNUEL	5 146	9 000	8 500	8 000
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées					
	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Mieux valoriser l'acceptation des missions en urgence	1 620	3 000	3 500	4 000
	Permettre la montée en compétence des intervenants de terrain par des formations de courte durée	2 434	6 007	0	0
	TOTAL ANNUEL	4 054	9 007	3 500	4 000
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées					
	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		9 200	18 007	12 000	12 000
Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :		51 207			